

## Du diocèse de Tongres - Maastricht au diocèse de Liège <sup>(1)</sup>

Jean-Louis KUPPER

---

### L'ÉVÉNEMENT DÉCISIF

La treizième année du martyre de l'évêque de Tongres, Lambert, son disciple et successeur, Hubert, transféra de Maastricht à Liège — le lieu du meurtre — les reliques de son maître.

Le cortège longea la rive gauche de la Meuse. A mi-chemin, au lieu-dit Nivelles, un aveugle retrouva la vue. Tout près de Liège, dans le domaine d'Herstal (*villa cuius vocabulum est Cheristalius*), saint Lambert soulagea de ses maux un paralytique: deux petites églises seront construites, à Nivelles comme à Herstal, pour commémorer ces prodiges. Les reliques atteignirent Liège et furent déposées dans la "basilique" construite à l'endroit même où l'évêque avait péri, frappé d'un coup de javelot.

Quel est donc le sens de cette cérémonie décrite, avec précision, par l'auteur anonyme de la plus ancienne *Vie de saint Lambert* ? Est-il permis d'y voir — pour reprendre les termes d'un chroniqueur liégeois du milieu du XI<sup>e</sup> siècle, le chanoine Anselme — la liturgie par laquelle l'évêque Hubert "avait transféré à Liège le siège de l'évêché qui, jusque-là, se trouvait à Maastricht" ?

Nombreux sont les historiens qui l'ont cru. Comment, en effet, ne pas établir un rapprochement entre le transfert des reliques de Lambert — du futur saint patron de Liège — et l'étonnante fortune de cet obscur village de Meuse destiné à devenir le chef-lieu de l'antique diocèse de Tongres ?

Le dossier, à vrai dire, est relativement embrouillé. Pour mieux l'éclairer, il est indispensable, croyons-nous, de le scinder et de résoudre le problème de la translation des reliques de saint Lambert avant même d'aborder la question du transfert du siège épiscopal.

(1) Cette note est précédemment parue dans *Saint-Lambert-Herstal . Patrimoine historique et religieux*, Herstal, 13 sept. - 17 nov. 1985, pp. 23 - 25.

## "QUE, SANS PLUS ATTENDRE, MA DEPOUILLE SOIT RAMENEE A LIEGE !"

Saint Lambert fut tué dans la *villa* ou "domaine" de Liège le 17 septembre d'une année que nous ne connaissons sans doute jamais: c'était en 705 au plus tard. Nous n'insisterons pas sur les circonstances de cet attentat. Qu'il nous suffise de rappeler que l'évêque de Tongres fut la victime d'une vengeance privée — d'une vendetta — et que sa mort n'est vraisemblablement qu'un épisode de la lutte à laquelle deux clans se livraient pour mettre la main sur l'évêché.

Le corps de Lambert fut transporté à Maastricht — résidence principale du prélat — et enseveli dans l'église Saint-Pierre.

Mais c'est à Liège, sur les lieux mêmes du massacre, que Lambert fit des miracles. C'est là qu'un culte populaire se développa. C'est là aussi, sur l'emplacement même de la maison du meurtre, qu'une basilique fut construite en l'honneur du saint. Lambert, des visionnaires l'attestent, exige bientôt le retour de ses reliques à Liège. L'évêque Hubert consulte les "notables du lieu". Puis il prend sa décision: le corps du martyr sera transféré dans le "lieu prédestiné", là même où son sang fut versé.

Ces allées et venues jettent une belle lumière sur la mentalité religieuse du Moyen Age. A l'époque, en effet, on se persuadait que le lieu d'un culte n'était jamais choisi par les hommes mais qu'il était fixé par le ciel. C'est à Liège que saint Lambert voulut être honoré. Il le fit bien savoir.

Pour développer le culte du martyr, il convenait de mettre un terme à cette détestable dissociation du tombeau proprement dit et du lieu où le saint accomplissait des miracles. En d'autres termes, il fallait rassembler, à Liège même, toutes les forces sacrées du thaumaturge. De surcroît, par leur seule présence, les reliques allaient réconcilier ce coin de terre souillé par le meurtre d'un évêque.

Que saint Hubert ait aimé le site de Liège, il n'est pas permis d'en douter. Nous en voyons la preuve dans la construction, près de la basilique Saint-Lambert, d'une seconde église dédiée à saint Pierre: c'est là qu'Hubert, conformément à ses vœux, sera enseveli.

Nous admettons qu'en organisant le retour des reliques et en construisant deux basiliques, saint Hubert fut l'artisan de la fortune de Liège. Par contre, rien n'indique qu'il ait voulu transférer à cet endroit sa résidence principale et sa cathédrale.

## "L'ÉVÊQUE DE SAINT LAMBERT"

Pour désigner le chef-lieu d'un diocèse, on utilisait un mot emprunté à la terminologie administrative romaine: la résidence habituelle d'un évêque s'appelait *civitas*, "cité".

Pour l'auteur anonyme de la *Vie de saint Lambert* (qui écrit vers 735) et pour celui de la *Vie de saint Hubert* (qui rédige son oeuvre vers 745), Maastricht est incontestablement la *civitas*: cette agglomération urbaine, située en bord de Meuse, a détrôné l'antique cité de Tongres. Toutefois, dans la seconde *Vie de saint Hubert*, écrite vers 825 par Jonas d'Orléans, l'auteur, évoquant la ville de Maastricht, substitue le mot *oppidum*, "place forte", au mot *civitas*. Ce changement de terme nous paraît important. Il indiquerait que Maastricht, toujours tenue pour la cité vers 745, ne l'était plus quatre-vingts ans plus tard.

Liège, quant à elle, est mentionnée pour la première fois comme *civitas* sous la plume du moine Réginon de Prüm qui achève son oeuvre en 908. Cet auteur, cependant, fait certainement état d'une situation bien antérieure.

Les hommes du Moyen Age admettaient que le véritable possesseur des biens d'une église était le saint — ou la sainte — sous la protection duquel l'établissement religieux était placé.

A partir de quel moment — la question, comme nous allons le voir, est cruciale — saint Lambert fut-il considéré comme le propriétaire céleste de l'église de Tongres ?

La première trace que nous connaissons du domaine "de sainte Marie et de saint Lambert" date de 814 - 816: elle figure dans la célèbre charte de l'évêque Walcaud pour l'abbaye de Saint-Hubert. Une seconde mention apparaît en 824, dans un document stavelotain. Enfin, un diplôme de Louis le Pieux, daté de 831, donne à Walcaud le titre, très significatif, d' "évêque de Tongres et recteur du monastère de saint Lambert, martyr du Christ".

Dès le premier quart du IXe siècle, saint Lambert, dont les reliques, depuis cent ans, reposaient à Liège, est donc tenu pour le véritable possesseur du patrimoine de l'église de Tongres. Au même moment, constatons-nous plus haut, Maastricht semble perdre définitivement le rang de *civitas*, qu'elle tenait encore vers 745.

C'est donc bien entre le milieu du VIIIe siècle et le début du siècle suivant que le sort de Liège se serait véritablement joué.

Nous sommes condamnés, cependant, à ne jamais connaître les circonstances exactes de l'installation du siège épiscopal dans la basilique Saint-Lambert. Il est vraisemblable que ce transfert a eu lieu grâce à l'appui — sinon sous l'impulsion — de l'autorité royale. L'action du roi Pépin (751 - 768), de son fils Charlemagne (768 - 814) et de son petit-fils Louis le Pieux (814 - 840) s'exerçait, en effet, dans tous les domaines de la vie de l'Eglise. Or la dévotion de la dynastie carolingienne pour saint Lambert était, semble-t-il, ardente.

Entre 770 et 784, la *villa* d'Herstal — où les reliques de saint Lambert, au moment de la translation, avaient fait étape — fut incontestablement la résidence préférée de Charlemagne. La coïncidence est remarquable. A tout le moins, nous autorise-t-elle à supposer l'existence d'un rapport entre le développement du culte de saint Lambert, l'installation, quasi permanente, de l'évêque à Liège et l'attachement de Charlemagne pour le palais d'Herstal, tout proche.

Nous renoncerons, pour l'heure, à débrouiller davantage le jeu complexe des causes et des effets. Mais nous ne désespérons pas de donner, un jour ou l'autre, une solution plausible à ce problème dont l'intérêt est évident.

## CONCLUSION PROVISOIRE

C'est dans le courant de la seconde moitié du VIIIe siècle, ou même au début du IXe, — à l'époque, peut-être, où le palais carolingien d'Herstal connaissait ses heures de gloire, — que la *villa* de Liège serait devenue la résidence principale, la vraie cité, de l'évêque de Tongres.

Dès 814 - 816, en tout cas, les domaines de l'église de Tongres sont considérés comme les biens de saint Lambert. Cela signifie, pensons-nous, que le centre névralgique du diocèse est désormais fixé à Liège, dans le "monastère de saint Lambert", là même où, cent ans plus tôt, les reliques du martyr avaient été déposées par saint Hubert.

Ce dernier n'a pas, comme le croyait Anselme, "transféré à Liège le siège de l'évêché". Il a voulu, plus modestement, encourager la vénération dont son prédécesseur était l'objet. L'initiative de l'évêque Hubert n'en fut pas moins un fait essentiel. Elle dépassa même les plus belles espérances, puisque c'est le développement du culte de saint Lambert — et peut-être aussi la dévotion des rois carolingiens pour ce martyr — qui est à l'origine même du choix de Liège comme chef-lieu du diocèse.

## BIBLIOGRAPHIE

- DEROY, L., oct.-déc. 1984 - Nouvelles réflexions sur l'origine du nom de Liège, in *Bulletin de la Société Royale "Le Vieux Liège"*, 227, 10, pp. 537-548.
- GENICOT, L., 1978 - Aspects de saint Hubert, in *Leodium*, 63, pp. 5-18.
- JORIS, A., 1973 - Le palais carolingien d'Herstal, in *Le Moyen Age*, 79, pp. 385-420.

- KUPPER, J.-L., 1984 - Saint Lambert: de l'histoire à la légende, in *Revue d'histoire ecclésiastique*, 79, pp. 5 - 49.
- LOICQ, J., 1985 - La Civitas Tungrorum sous la Paix romaine, in *Cahiers de Clío*, 82 - 83, pp. 31 - 76.
- OTTE, M. (édit.), 1984 - *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège*, 1, Liège.
- SCHEIBELREITER, G., 1983 - *Der Bischof in merowingischer Zeit*, Vienne-Cologne-Graz.
- WERNER, M., 1980 - *Der Lütticher Raum in frühkarolingischer Zeit. Untersuchungen zur Geschichte einer karolingischen Stammlandschaft*, Göttingen.

## DISCUSSION

*Président de séance:* G. DE BOE

G. VAN SANDE

D'après la datation, le déplacement de Maastricht vers Liège correspondrait à la progression normande le long des fleuves. Les Vikings iront sous les murs de Metz ainsi que dans toute la vallée mosane.

Peut-on considérer Herstal comme position de défense liégeoise ?

J.-L. KUPPER

Je ne le pense pas. La grande période du palais d'Herstal se situe dans la seconde moitié du VIII<sup>e</sup> siècle. Par la suite, ce palais sera délaissé au profit de celui d'Aix-la-Chapelle. Rappelons aussi la destruction de Liège, en 881, au moment de l'invasion normande.

G. VAN SANDE

Le transfert de l'épiscopat devrait-il être mis en rapport avec la progression normande ?

J.-L. KUPPER

Je ne le pense pas, d'autant moins que les incursions normandes interviennent seulement à partir du IX<sup>e</sup> siècle, à une époque où le choix de Liège comme "cité" semble déjà fait.

G. VAN SANDE

Pourtant, on en parle déjà dans le panthéon germanique.

J.-L. KUPPER

Dès le règne de Charlemagne, il est question des Normands, mais c'est ultérieurement qu'ils présenteront un réel danger. Il en est de même pour les Huns. On en parle dès le IV<sup>e</sup> siècle et c'est seulement au Ve siècle qu'ils s'attaquent à l'Empire. Le rapport entre les invasions normandes et le transfert du siège épiscopal paraît inexistant.

F. ULRIX

Dans votre exposé, le mot "siège" est pris dans une acception administrative. Ce mot a un sens premier qui désigne le siège sur lequel on s'assied, symbole de la dignité

("cathèdre"). Quand l'évêque part résider ailleurs, le trône ne le suit pas nécessairement.

En ce qui concerne Tongres, il est presque certain qu'il dut y avoir un siège épiscopal. On pourrait supposer que l'ivoire de Tongres, dont la face représente saint Paul bénissant, aurait servi à la décoration d'un trône semblable à celui de Ravenne. Une plaque similaire conservée au Musée du Cinquantenaire de Bruxelles montre saint Pierre. Peut-on se demander si le départ de l'évêque de Maastricht vers Liège fut suivi, automatiquement et au même moment, par le transfert du siège ?

J.-L. KUPPER

On peut le supposer bien qu'aucun document ne permette de confirmer ou d'infirmer une pareille thèse. La question est intéressante parce qu'elle attire l'attention sur un phénomène très important. Au Moyen Age, les évêques de Liège disposent, notamment en Hesbaye, d'une infrastructure domaniale considérable qui leur a permis de choisir, très rapidement, une résidence principale. Là se trouve l'essentiel de l'administration ainsi que la cathédrale, église du prélat par excellence. Cette cathédrale, siège épiscopal, sera le dépositaire des reliques de saint Lambert, détenteur céleste des biens de l'évêché.

F. ULRIX

A partir de quand l'église dédiée à saint Lambert et à Notre-Dame a-t-elle été appelée "cathédrale" ?

J.-L. KUPPER

Assez tardivement, semble-t-il. Au IXe siècle, on fait usage des termes *ecclesia*, *basilica* ou *monasterium*. En 952 apparaît le mot *sedes*. L'expression *episcopalis cathedra* est utilisée par Anselme, au milieu du XIe siècle.

F. ULRIX

Peut-on parler de cathédrale pour Maastricht ?

J.-L. KUPPER

La question de la cathédrale de Maastricht est controversée. Toutefois, il semblerait que l'église Notre-Dame de Maastricht soit construite sur l'emplacement même de l'antique cathédrale.